

COMMUNE DE FOREST
Mme F. de WAEPENAERE
Rue du Curé, 2
1190 BRUXELLES

V/Réf : PU 24314
N/Réf. : AVL/CC/FRT-2.95/s.440
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objets : FOREST. Rue Pieter, 74-76. Aménagement d'un logement sous comble.
Demande de permis d'urbanisme.

En réponse à votre lettre du 6 août 2008 sous référence, réceptionnée le 14 août, nous avons l'honneur de vous vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 3 septembre 2008 concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble de rapport de 1934, situé dans la zone de protection de l'abbaye de Forest, classée comme monument et comme site. Elle porte sur l'aménagement d'un flat sous les combles.

Ce niveau comprenait, à l'origine, 3 mansardes (chambres de bonnes), un WC séparé et un grenier. Le projet prévoit :

- La création d'une lucarne en façade arrière, donnant accès à une terrasse à aménager sur la plate-forme attenante
- L'aménagement d'une salle de bain et d'une cuisine
- L'ouverture du grenier en mezzanine sur le séjour pour y aménager l'espace nuit
- La végétalisation d'une partie non accessible de la toiture
- La pose d'un velux dans le versant arrière de la toiture
- La pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le versant avant de la toiture (orientation sud-ouest).

La Commission observe que ***les interventions projetées seront surtout visibles depuis l'avenue Kersbeek mais pas depuis l'abbaye classée*** dont la zone de protection justifie la présente demande d'avis. Par ailleurs, elles ne contreviennent pas aux prescriptions du RRU et du code civil. ***La Commission n'émet, par conséquent, pas de remarque sur le projet.***

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Françoise CORDIER
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY